

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AVANTON**

Séance du 26 octobre 2016

L'an deux mil seize, le 26 octobre, à 20h00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué le 22 octobre, s'est réuni au nombre inscrit par la loi, salle du Conseil municipal, sous la présidence d'Anita POUPEAU, Maire.

Présents :

MMES BARRIQUAULT Nina, GUERRERO Sandra, PETIT Christine, POUPEAU Anita, SERRANO Jacqueline, VACOSSIN Barbara. VALLET Noémie
MM ABDI GOULED Moustapha, BERTHELOT Jérôme, BOURSERONDE Jean-François, BOZIER Éric, DELAFOND Nicolas, FERER Gabriel, GALLEY Philippe

Absents excusés :

Madame FERER Stéphanie donne pouvoir à Monsieur FERER Gabriel
Monsieur FRADIN Eric donne pouvoir à Monsieur BOZIER Eric
Madame THEBAULT Christèle donne pouvoir à Madame GUERRERO Sandra
Madame PUYGRENIER Natacha donne pouvoir à Madame POUPEAU Anita
Monsieur CHARRIEAU Grégory donne pouvoir à Madame BARRIQUAULT Nina

Madame VALLET Noémie est nommée secrétaire de séance.

**1- INFORMATION SUR LES DELEGATIONS DU MAIRE AUX ADJOINTS ET
CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Madame le Maire expose au Conseil municipal qu'en application de l'article L.2122-18 du CGCT, elle a délégué aux adjoints et à trois conseillers municipaux une partie de ses fonctions :

1^{er} adjoint : Eric BOZIER

- ✓ Vie économique (artisanat, commerce, agriculture)
- ✓ Vie associative

2^{ème} adjoint : Jacqueline SERRANO

- ✓ Action sociale - CCAS
- ✓ Amélioration du cadre de vie, environnement
- ✓ Solidarité intergénérationnelle

3^{ème} adjoint : Philippe GALLEY

- ✓ Vie scolaire, périscolaire

4^{ème} adjoint : Gabriel FERER

- ✓ Voirie et réseaux
- ✓ Espaces verts
- ✓ Bâtiments

5^{ème} adjoint : Sandra GUERRERO

- ✓ Jeunesse - Conseil des jeunes

Conseiller municipal délégué : Jean-François BOURSERONDE

- ✓ Voirie, espace verts, bâtiments

Conseiller municipal délégué : Nicolas DELAFOND

- ✓ Vie associative

Conseiller municipal délégué : Moustapha ABDI GOULED

- ✓ Amélioration du cadre de vie, environnement

Résumé des débats :

Madame BARRIQUAULT remarque qu'après l'augmentation des tarifs de la cantine scolaire, trois conseillers municipaux ont des délégations alors qu'il n'y a rien à faire, que des économies auraient pu être faites et que les adjoints ne font rien. Elle demande au Maire ce qu'elle fait. Monsieur FERER lui répond qu'il n'y a qu'elle qui travaille. Madame le Maire dit que lors du Conseil municipal dernier, c'était

le personnel communal qui ne faisait rien, maintenant les élus. Madame BARRIQUAULT évoque le déficit de 3000 € de la cantine, Monsieur GALLEY précise que le déficit est de 46000 €. Madame BARRIQUAULT dit que soit l'on est du côté social soit du côté individuel et libéral. Monsieur BOZIER répond que ce n'est ni l'un ni l'autre. Il invite quiconque à venir passer une journée en mairie et s'étonne qu'une telle remarque démagogique vienne de Madame BARRIQUAULT car elle sait ce que c'est la gestion d'une commune. Madame BARRIQUAULT fait part à Monsieur BOZIER d'une question qu'on lui a posé dans la rue : pourquoi un adjoint démissionnaire se représente comme adjoint au Maire 15 jours après. Monsieur BOZIER lui répond que tout cela a été expliqué lors de la réunion organisée par Monsieur COUILLAULT et qu'il fallait être là. Monsieur BOZIER expose qu'il était en désaccord avec le fonctionnement de Monsieur COUILLAULT, qu'ils n'étaient plus sur la même longueur d'ondes et qu'il a pris ses responsabilités. Il précise qu'il est resté au Conseil municipal car il avait un engagement vis-à-vis des électeurs. Il ajoute qu'il a été touché par les messages et appels reçus par des gens étonnés par ce qui se passait et que le choix a été fait de ne pas étaler les désaccords. Monsieur FERER dit que tout cela a déjà été dit lors de la réunion informelle du Conseil municipal. Madame BARRIQUAULT dit qu'elle aborde le sujet pour que ceci soit noté dans le compte rendu du Conseil municipal et puisse être porté à connaissance de la population. Monsieur BOZIER précise que c'est paru dans la presse. Madame BARRIQUAULT demande pourquoi le Conseil municipal ne s'est pas prononcé sur ces 3 conseillers municipaux délégués. Madame le Maire répond que c'est son choix d'avoir nommé trois conseillers municipaux délégués. Monsieur GALLEY précise que c'était déjà le cas auparavant.

2- INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE,

Madame le Maire expose au Conseil municipal que la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice des mandats locaux a introduit de nouvelles dispositions concernant notamment les indemnités des maires. Ce dispositif, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016, prévoit que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT.

Toutefois, pour les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant la demande du Maire de ne pas bénéficier de l'indemnité à taux maximal ;
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, à la demande du Maire, les indemnités de fonctions versées au Maire à un taux inférieur au taux maximal de 43 %

Suite à la demande du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de déroger à la loi et de fixer l'indemnité du Maire à 33 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015.

3- INDEMNITES DE FONCTION DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Vu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu les arrêtés municipaux du 24 octobre 2016 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire,

Considérant que l'article L.2123-24 du code général des collectivités territoriales fixe des indemnités maximales pour l'exercice des fonctions d'adjoints au Maire par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (indice 1015) et en appliquant à cet indice le barème suivant :

Population	Adjoints
De 1 000 à 3 499 h	16,5%

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Considérant que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints (« enveloppe globale »¹) ne doit pas être dépassé,

Après en avoir délibéré, à la majorité (15 voix pour, 2 voix contre - pas sur le montant mais sur le nombre d'adjoints et de conseillers délégués - et 2 abstentions), le Conseil municipal décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire et Conseillers municipaux délégués à compter de la présente délibération :

- 1^{er} adjoint : 12,4 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015
- 2^{ème} adjoint : 12,4 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015
- 3^{ème} adjoint : 12,4 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015
- 4^{ème} adjoint : 12,4 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015
- 5^{ème} adjoint : 12,4 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015
- Conseillers délégués : 3 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

Tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante au 26 octobre 2016 annexé à la délibération

FONCTION	NOM, PRENOM	MONTANT MENSUEL BRUT Au 26/10/2016	POURCENTAGE INDICE 1015
Maire	POUPEAU Anita	1 262,01 €	33 %
1 ^{er} adjoint	BOZIER Eric	474,21 €	12,4 %
2 ^{ème} adjointe	SERRANO Jacqueline	474,21 €	12,4 %
3 ^{ème} adjoint	GALLEY Philippe	474,21 €	12,4 %
4 ^{ème} adjoint	FERER Gabriel	474,21 €	12,4 %
5 ^{ème} adjointe	GUERRERO Sandra	474,21 €	12,4 %
Conseiller délégué	BOURSERONDE Jean-François	114,73 €	3 %
Conseiller délégué	ABDI GOULED Moustapha	114,73 €	3 %
Conseiller délégué	DELAFOND Nicolas	114,73 €	3 %
Total mensuel		3 977,25 €	

¹ Enveloppe maximale mensuelle : 4799,47 €

4- MISE A JOUR DES COMITES CONSULTATIFS

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que conformément à l'article L2143-2 du CGCT qui prévoit la constitution de comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal, associant des représentants des habitants de la commune et notamment des représentants des associations locales, ont été créés lors du Conseil municipal des 15/04/2014, 27/05/2014 et 16/12/2014.

Ces comités consultatifs sont librement créés par le Conseil municipal qui en fixe la composition, sur proposition du Maire. Ils sont présidés par un membre du Conseil municipal désigné par le Maire.

Les membres des comités qui ne seront pas présents durant trois réunions consécutives sans motif d'excuse seront considérés comme démissionnaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de mettre à jour les comités consultatifs :

Communication

Nombre maximal de membres : 10

Présidence du comité : Anita POUPEAU

Membres : Nicolas DELAFOND, Cécilia FARGE BOZIER, Natacha PUYGRENIER, Jacqueline SERRANO, Noémie VALLET, Christèle THEBAULT, Benoît DABADIE, Guy DELAPIERRE

Cadre de vie / environnement

Nombre maximal de membres : 10

Présidence du comité : Jacqueline SERRANO

Membres : Stéphanie FERER, Moustapha ABDI GOULED, Sandra GUERRERO, Christine PETIT, Christèle THEBAULT, Noémie VALLET, Guy DELAPIERRE, Michel BRISSONNET, Laurent CORDIER

Vie scolaire et périscolaire :

Nombre maximal de membres : 9

Présidence du comité : Philippe GALLEY

Membres : Hélène DELAFOND, Laurent ROCHE, Christèle THEBAULT, Noémie VALLET, Najat RAVENEL, Dominique CAILLE, Laurence GRIMAUULT, Sylvain DRUELLE

Jeunesse :

Nombre maximal de membres : 8

Présidence du comité : Sandra GUERRERO

Membres : Eric BOZIER, Moustapha ABDI GOULED, Christèle THEBAULT, Philippe GALLEY, Nicolas DELAFOND, Marina MAURY

Vie associative :

Nombre maximal de membres : 11

Présidence du comité : Eric BOZIER

Membres : Nicolas DELAFOND, Philippe GALLEY, Sandra GUERRERO, Christine PETIT, Sylvie GERVAIS, Christophe GOUILLARD, Guy DELAPIERRE, Cécilia FARGE BOZIER

Economie, agriculture :

Nombre maximal de membres : 14

Présidence du comité : Eric BOZIER

Membres : Moustapha ABDI GOULED, Stéphanie FERER, Eric FRADIN, Jean-François BOURSERONDE, Nicolas DELAFOND, Jacqueline SERRANO, Isabelle EVAIN, Bruno BROQUERAULT

Voirie bâtiments réseaux :

Nombre maximal de membres : 11

Présidence du comité : Gabriel FERER

Membres : Jean-François BOURSERONDE, Nicolas DELAFOND, Christine PETIT, Christian ALLAIN, Jean-Michel GERVAIS, Dominique BREMAUD, Francis GADEAU, Thierry GAGNON, Jean-Claude JULIEN

Solidarité intergénérationnelle de la famille aux seniors :

Nombre maximal de membres : 8

Présidence du comité : Jacqueline SERRANO

Membres : Michèle SCHLIESELHUBER, Stéphanie FERER, Sandra GUERRERO, Jean-Claude JULIEN, Jean-François BOURSERONDE

Conseil des jeunes :

Nombre maximal de membres : 12 titulaires 12 suppléants

7 membres de 10 à 13 ans et 5 membres de 14 à 16 ans

Renouvellement tous les 3 ans

Présidence du comité : Sandra GUERRERO

Animation du comité : les membres du comité consultatif jeunesse

Membres titulaires : Paul MOMBELET, Quentin CHIRON, Arthur CHIRON, Paul BROUSSELY, Martin PUYGRENIER, Solène GALLEY, Antoine FABRO, Soline VIDEAU, Nathan ABONNEAU, Simon MAURY, Chloé DELAFOND.

Membres suppléants : Léo DENIS, Thibault GALLEY, Mathieu DIEUMEGARD, Aline COPIN, Nolann BIGET, Camilo LAVEDRINE, Baptiste VIDEAU, Valentin BERTHOLLEAU.

Information sur la création d'un **Groupe de médiation** : pour la gestion des litiges entre administrés :

3 élus : Eric BOZIER, Jacqueline SERRANO, Philippe GALLEY

Résumé des débats :

Madame le Maire informe des modifications dans les comités consultatifs. Madame BARRIQUAULT demande pourquoi ces personnes sortent. Monsieur BOZIER lui répond que c'est parce qu'elles ne siègent pas.

Monsieur BERTHELOT fait part au Conseil municipal de son souhait de se retirer des comités vie associative, économie et agriculture. Il dit qu'il prend ses responsabilités pour le bien être de l'équipe et des avantonais. Il précise qu'il ne voit pas pourquoi il devrait s'expliquer. Monsieur BOZIER dit qu'il regrette son départ.

Madame BARRIQUAULT demande de supprimer Monsieur CHARRIEAU du comité vie scolaire. Elle ajoute que Monsieur CHARRIEAU lui a dit que des réunions se passent sans qu'il en soit informé. Monsieur GALLEY dit à Madame BARRIQUAULT qu'elle ne peut pas tenir de tels propos, que les horaires des comités avaient été adaptés pour que Monsieur CHARRIEAU puisse venir. Madame BARRIQUAULT dit qu'il s'agissait peut être d'un autre comité.

Madame VACOSSIN et Monsieur BERTHELOT disent qu'ils se retirent du comité voirie. Monsieur BERTHELOT parle pour l'équipe, dit qu'ils ont été souple mais qu'ils ne se retrouvent pas dans l'équipe, preuve en est aujourd'hui à être placés en bout de table.

Madame VACOSSIN dit qu'elle arrête également les comités solidarité intergénérationnelle et bâtiments.

Les évolutions du Conseil des jeunes sont présentées, trois postes se sont libérés pour des raisons d'âge et de désintéressement. Monsieur GALLEY dit que Simon MAURY qui était suppléant et a assisté à toutes les réunions est donc passé titulaire. Madame GUERRERO dit que Chloé DELAFOND passe titulaire également car elle a aussi assisté à toutes les réunions. Madame BARRIQUAULT demande s'il sera fait appel à la population pour compléter le Conseil des jeunes. Monsieur GALLEY lui répond que non, le mandat des trois ans va se terminer ainsi, le prochain renouvellement est prévu en septembre 2017.

Madame BARRIQUAULT demande ce qu'il en est de la commission d'appel d'offre et dit qu'elle souhaiterait une commission finances budget. La secrétaire générale précise qu'il n'y a pas lieu de renouveler la commission d'appel d'offres car le Maire est président de droit.

5- ELECTION DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que les délégués désignés par le Conseil municipal pour représenter la commune dans les organismes extérieurs s'expriment au nom de la commune. Le Conseil municipal peut fixer des orientations à ses délégués sur les positions qu'ils seront amenés à prendre au sein des organismes extérieurs. Le contrôle que le Conseil municipal exerce sur ses délégués est reconnu par les dispositions de l'article L2121-33 du CGCT qui autorise l'assemblée communale à procéder à tout moment à leur

remplacement. Par ailleurs, les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au Conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale dans lequel ils ont été désignés.

L'article L2121-21 du CGCT précise

« Il est voté au scrutin secret :

- 1° Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ;
- 2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire. »

Vienne services :

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que le syndicat mixte Vienne Services a pour vocation l'assistance et l'accompagnement des élus et agents aux usages de leur environnement juridique informatique et métier. A ce titre le syndicat accompagne les agents et élus sur :

- ✓ Assistance juridique
- ✓ Formation des élus,
- ✓ Assistance matériel collectivité et écoles,
- ✓ Assistance et formation aux logiciels métiers

Après un appel de candidatures, les candidats sont les suivants :

- Anita POUPEAU, titulaire – Eric BOZIER, suppléant
- Nina BARRIQUAULT, titulaire – Jérôme BERTHELOT, suppléant

Il est alors procédé au déroulement du vote à scrutin secret.

Madame Anita POUPEAU et Monsieur Eric BOZIER obtiennent 15 voix,

Madame Nina BARRIQUAULT et Monsieur Jérôme BERTHELOT obtiennent 3 voix

1 vote nul (blanc)

Ont été élus les membres du conseil municipal suivants :

- Déléguée titulaire : Madame Anita POUPEAU
- Délégué suppléant : Monsieur Eric BOZIER

ATD : Agence Technique Départementale :

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que l'ATD 86 accompagne les collectivités pour la réalisation de leurs projets dans les domaines de l'équipement scolaire, culturel, associatif, sportifs et de loisirs, de santé, dans les aménagements de centre bourg, les aires de loisirs, les liaisons douces, les cimetières. Elle peut être missionnée pour

- ✓ réaliser des études préalables d'aide à la décision (faisabilité technique et financière d'un projet),
- ✓ la conduite d'opération,
- ✓ la maîtrise d'œuvre et l'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Après en avoir délibéré, à la majorité (16 voix pour, 3 abstentions), le Conseil municipal décide de nommer Madame Anita POUPEAU délégué de la commune à l'agence technique départementale.

EAUX DE VIENNE - SIVEER :

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal qu'Eaux de Vienne SIVEER est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) au service des élus et des abonnés. Le syndicat Eaux de Vienne SIVEER conseille et assiste les collectivités dans toutes les étapes de leur gestion de l'eau et de l'assainissement.

Après un appel de candidatures, les candidats sont les suivants :

- Gabriel FERER, titulaire – Jean-François BOURSERONDE, suppléant

Résultat du vote :

Monsieur Gabriel FERER et Monsieur Jean-François BOURSERONDE obtiennent 16 voix.
3 abstentions.

Ont été élus les membres du conseil municipal suivants :

- Déléguée titulaire : Monsieur Gabriel FERER
- Délégué suppléant : Monsieur Jean-François BOURSERONDE

Résumé des débats :

Madame BARRIQUAULT indique qu'elle n'est pas candidate précisant que Monsieur FERER est le plus âgé, elle ajoute qu'elle espère que Monsieur FERER saura parler au nom de tous les abonnés qui ont vu les tarifs augmenter de façon régulière depuis que cette compétence est passée à Eaux de Vienne SIVEER. Elle ajoute que d'ailleurs tous les tarifs ont augmenté de façon exponentielle, ce qui va créer de grandes difficultés pour les familles. Madame BARRIQUAULT indique que si la compétence assainissement avait été conservée, il y aurait eu moins de soucis. Monsieur FERER lui demande pourquoi il y aurait eu moins de soucis. Il précise que pour les tarifs tout le monde va être mis sur un même pied d'égalité. Madame BARRIQUAULT précise que pour l'assainissement, il n'y avait aucune obligation de transfert, cela aurait pu attendre encore 7 ans, c'est un beau cadeau fait à Eaux de Vienne SIVEER. Monsieur FERER répond qu'il ne partage pas ce point de vue, car depuis de nombreuses années, rien n'avait été fait au niveau assainissement. Madame BARRIQUAULT répond que rue du Cèdre cela a été fait et la commune a récupéré les branchements. Monsieur FERER indique que c'est le lotisseur et qu'une tranche d'assainissement sera faite en 2018 route de Poitiers. Madame BARRIQUAULT précise que d'après les études scientifiques l'assainissement collectif est devenu une hérésie. Monsieur FERER indique qu'à ce jour, on reparle de plus en plus d'assainissement collectif. Madame BARRIQUAULT fait remarquer que le mot assainissement a disparu des délégations, et qu'il y a moins de délégations et pourtant il y a un conseiller municipal délégué. Monsieur FERER répond qu'il y a quand même du temps de passé avec Eaux de Vienne SIVEER et que ce n'est pas elle qui peut voir le travail fait sur ce sujet. Et qu'il va arrêter là car sinon il va se fâcher.

Madame le Maire indique à Madame BARRIQUAULT que le budget assainissement a été transféré avec un déficit de 20 000 euros. Madame BARRIQUAULT répond qu'il était en 2008 d'au moins 70 000 euros.

6- QUESTIONS DIVERSES

- Madame BARRIQUAULT demande ce qui en est du projet VEFA et précise qu'elle a toujours été contre. Elle se demande si un jour il y aura un médecin sur la commune. Madame le Maire répond qu'il y a quelques années, des médecins étaient intéressés pour venir s'installer mais que les élus du moment n'avaient pas répondu de manière favorable. Madame BARRIQUAULT confirme qu'elle avait rencontré deux médecins et leur avait conseillé de consulter l'ordre des médecins, qui aurait déconseillé l'installation sur la commune et de privilégier une installation avec 4 ou 5 médecins. Madame BARRIQUAULT avait dit aux 2 médecins qu'elle n'avait pas envie qu'ils viennent pleurer dans ses bras, s'ils n'avaient pas de clientèle. Monsieur BOZIER répond que cela n'est pas la version donnée par l'un des médecins à qui il a été répondu qu'il n'y avait pas de local disponible, mais une maison en face disponible qui pourrait être aménagée, la maison de la maman de Madame BARRIQUAULT. Madame BARRIQUAULT répond que cela n'est pas possible car sa maman a quitté sa maison en décembre 2014, et demande à voir ce médecin. Madame le Maire précise que la maison proposée n'était pas celle de la maman de Madame BARRIQUAULT, mais celle d'à côté de son domicile. Monsieur BOZIER informe qu'à ce jour, il n'y a pas de médecins de trouvé, mais que toutes les pistes sont étudiées pour en avoir au moins un. Par contre, la maison de santé aura un ostéopathe, une orthophoniste, une sophrologue et des infirmiers. En ce qui concerne les maisons seniors, elles sont toutes réservées, il y a même une liste d'attente. Il ajoute que les travaux ont pris du retard mais vont reprendre prochainement. L'emprunt a été décalé d'autant. Madame BARRIQUAULT précise qu'il a été dit lors du dernier conseil que ce décalage du prêt a été fait grâce à Monsieur COUILLAULT. Monsieur BOZIER répond qu'en effet, il s'en était occupé. Madame BARRIQUAULT demande quand ce bâtiment sera opérationnel aussi bien les maisons seniors que la maison de santé. Monsieur BOZIER répond : au plus tôt au 1^{er} mars et au plus tard au 1^{er} avril 2017. Madame BARRIQUAULT demande quand est-ce que les montants des loyers seront votés. Monsieur BOZIER répond

qu'il faut attendre que tout soit en place, le conseil municipal votera en janvier tous les tarifs. Madame BARRIQUAULT indique que si elle était locataire, elle voudrait connaître le montant du loyer. Monsieur BOZIER répond que les personnes intéressées ont eu l'information d'un loyer maximum soit 500 euros et pour la maison de santé 600 euros. Madame BARRIQUAULT s'interroge sur l'hypothèse que le conseil municipal demande un loyer de 1000 euros. Monsieur BOZIER répond qu'il fait confiance au conseil municipal sur les propositions qui lui seront faites en temps et en heure. Madame BARRIQUAULT demande à quelle échéance la commune va équilibrer avec le loyer maximum prévu, et ce qu'il en est du logement vide de la poste. Monsieur BOZIER répète le pourquoi de ce projet de maisons seniors et maison de santé sur Avanton : la commune a de moins en moins de recettes et il faut se créer des revenus pour éviter de s'endetter : 1 euro dépensé = 1 euro en face. Madame BARRIQUAULT dit avoir déjà entendu cela de la bouche de Madame Ségolène ROYAL. Monsieur BOZIER répond qu'il n'écoute pas Madame ROYAL mais qu'il a entendu cette phrase dans la bouche d'un ancien secrétaire général de la commune. Concernant l'amortissement du projet il répond qu'il est de 20 ans correspondant à la durée des emprunts et que les loyers couvriront les annuités s'il n'y a pas de vacances de locations. Madame BARRIQUAULT affirme qu'elle a toujours été contre cette idée de maison médicale mais qu'elle cherche à changer d'optique si l'on arrive à lui prouver que c'est quelque chose de valable et que c'est pour cela qu'elle y revient. Elle ajoute que Neuville cherche des médecins et n'en trouve pas, qu'il y a des médecins partout autour. Monsieur BOZIER répond que s'il n'y a pas de médecin, ce n'est pas grave, la maison de santé fonctionnera quand même. Il a l'engagement de professionnels qui veulent s'installer sur Avanton.

- Madame BARRIQUAULT dit que le boulanger actuel serait venu voir le maire pour prendre l'ancien logement de la Poste et il lui aurait demandé un loyer de 1600 €. Elle précise parler au conditionnel. Monsieur BOZIER répond que Monsieur MELIN a été rencontré par Monsieur le Maire et lui-même pour lui proposer ce local, et que le sujet a été abordé en comité consultatif vie économique et agriculture. Monsieur MELIN devait donner une réponse pour la mi-juin, un délai lui a été laissé jusqu'à mi-juillet. Un rendez-vous a eu lieu avec son expert-comptable, un autre délai a été donné jusqu'au 15/09. Monsieur BOZIER ajoute qu'à ce jour il n'a toujours pas donné de nouvelles. Il précise que tout a été fait pour que Monsieur MELIN puisse rester en place et acquérir ce local. Madame BARRIQUAULT demande d'où vient ce chiffre de 1600 €. Monsieur BOZIER répond qu'il ne sait pas.

- Madame VACOSSIN rappelle qu'elle avait été déclarée référente de la Bardonnière et de Martigny et qu'elle souhaite se retirer de cette fonction.

- Madame BARRIQUAULT demande à Monsieur DELAFOND s'il abandonne le comité des fêtes maintenant qu'il est délégué à la vie associative disant que cela fait un mélange des genres et qu'elle a connu un emprisonnement d'adjoint au Maire à la ville de Poitiers pour ce motif. Monsieur DELAFOND dit qu'il restera Président du comité des fêtes et délégué à la vie associative. Monsieur BOZIER ajoute que cette problématique a été vérifiée en amont.

- Madame le Maire invite les membres du Conseil municipal à signer la charte des élus mise à jour avec les membres actuels du conseil municipal.

- Madame le Maire demande aux conseillers qui se sont retirés des comités consultatifs s'ils souhaitent également arrêter la distribution du petit journal. Madame VACOSSIN répond qu'elle maintient la distribution pour l'instant. Monsieur BERTHELOT dit qu'il donnera sa position à la fin de la semaine. Madame BARRIQUAULT dit que Monsieur CHARRIEAU suivra le positionnement de Madame VACOSSIN et de Monsieur BERTHELOT. Madame VACOSSIN précise qu'elle ne veut pas cautionner des choses dont elle n'est pas au courant donc elle préfère se retirer. Madame le Maire répond que tout le monde au niveau des comités consultatifs est au courant. Madame VACOSSIN répond qu'elle ne partage pas le même point de vue donc elle préfère se retirer.

- Madame le Maire demande à Madame BARRIQUAULT si elle souhaite que son nom soit rayé de la charte des élus. Madame BARRIQUAULT confirme.

Séance levée à 21h13

Prochaine séance le 15 novembre 2016

Emargements :

ABDI GOULED Moustapha	BARRIQUAULT Nina	BERTHELOT Jérôme
BOURSERONDE Jean-François	BOZIER Eric	DELAFOND Nicolas
FERER Gabriel	GALLEY Philippe	GUERRERO Sandra
PETIT Christine	POUPEAU Anita	SERRANO Jacqueline
VACOSSIN Barbara	VALLET Noémie	